

Étude nationale sur la protection sociale des professionnels des métiers d'art

Synthèse



Principaux contributeurs	L. Marty, J. Begriche, M. Cassou
Date de publication	Mars 2017
Site	www.xerfi.com
E-mail	etudes@xerfi.fr
Adresse	13-15 rue de Calais - 75009 Paris
Téléphone	01 53 21 81 51
Fax	01 42 81 42 14

1. LE CADRE DE L'ÉTUDE ET LES ACTEURS	4
LE CADRE DE L'ÉTUDE	5
LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	6
LES ACTEURS	7
2. LA PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	8
3. LA PROFESSION FACE AUX RISQUES SOCIAUX	11
4. UNE MÉCONNAISSANCE DES DROITS ET UN BESOIN D'INFORMATION	16
5. UNE PROTECTION SOCIALE INSUFFISANTE	20
6. LES ANNEXES	24
LA PRÉSENTATION DU SECTEUR	25

LE CADRE DE L'ÉTUDE ET LES ACTEURS

L'objectif de l'étude

Ateliers d'Art de France a mis en place plusieurs commissions professionnelles permanentes, ayant pour but de constituer un espace d'échanges et de débats entre les professionnels et les institutions, afin d'œuvrer ensemble pour le secteur des métiers d'art.

Dans le cadre de la Commission Professionnelle Solidarité, Ateliers d'Art de France a souhaité réaliser une étude sur la protection sociale des professionnels des métiers d'art. Cette étude a plusieurs objectifs :

- réaliser un état des lieux de la protection sociale ;
- définir les attentes et les besoins des professionnels des métiers d'art ;
- mesurer les connaissances des acteurs du secteur.

La construction de l'étude

La réalisation de l'étude nationale sur la protection sociale des professionnels des métiers d'art s'est appuyée sur cinq phases distinctes :

- réalisation d'entretiens individuels avec des experts afin de mieux cibler les enjeux ;
- élaboration du questionnaire ;
- diffusion de l'enquête en ligne ;
- réalisation d'entretiens individuels avec des professionnels du secteur et des observateurs afin de qualifier les résultats de l'enquête ;
- analyse des résultats de l'enquête et livraison du rapport d'étude.

La confidentialité des données

Les données communiquées dans le cadre de l'enquête en ligne ont été traitées de manière strictement confidentielle et utilisées exclusivement à des fins statistiques. Par ailleurs, elles n'ont été transmises en aucune manière à Ateliers d'Art de France.

Les résultats de l'étude

Les résultats de l'étude sont destinés à établir un ensemble de préconisations pour améliorer les conditions de protection sociale des professionnels des métiers d'art grâce à une meilleure connaissance et compréhension des situations selon les statuts, des interlocuteurs, des besoins, des attentes, etc.

La définition de la protection sociale

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux ». Il s'agit de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses : vieillesse, maladie, accident du travail, maternité, chômage, invalidité, etc.

Le périmètre de l'étude

L'étude nationale sur la protection sociale des professionnels des métiers d'art a concerné quatre risques sociaux :

- accident du travail / maladie professionnelle : ce risque correspond aux accidents ou maladies liés au travail et au trajet domicile-travail ou encore aux maladies qualifiées de professionnelles par la réglementation de la Sécurité sociale ;
- maladie : les principales prestations afférentes au risque maladie sont la prise en charge de soins (y compris à travers la CMU complémentaire), les indemnités journalières et les congés maladie de longue durée, ainsi que les prestations médico-sociales ;
- maternité / paternité : ce risque correspond aux besoins supplémentaires et à l'augmentation de charges résultant de la conception et de la mise au monde d'enfants ainsi que de l'interruption volontaire de grossesse ;
- retraite : le risque vieillesse concerne essentiellement l'avantage principal de droit direct acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées.

Ateliers d'Art de France

Ateliers d'Art de France est le syndicat professionnel des métiers d'art. Il fédère plus de 6 000 artisans d'art, artistes de la matière et manufactures d'art sur le territoire national. Ses missions : représenter, défendre les professionnels des métiers d'art et contribuer au développement économique du secteur, en France et à l'international. Ateliers d'Art de France déploie des actions phares pour la structuration et le rayonnement du secteur des métiers d'art.

Copropriétaire du salon Maison&Objet, il est également propriétaire et organisateur de deux salons d'envergure internationale : le Salon International du Patrimoine Culturel qui se tient au Carrousel du Louvre, et Révélation, la biennale des métiers d'art et de la création qui prend place au Grand Palais. Ateliers d'Art de France organise des événements destinés à révéler la réalité et la vitalité des métiers d'art, tel le Festival International du Film des Métiers d'Art. Le syndicat est également propriétaire et éditeur du magazine Ateliers d'Art.

Les partenaires d'Ateliers d'Art de France

L'enquête en ligne a été diffusée par Ateliers d'Art de France et ses partenaires, qui ont pris en charge les actions de communication en amont et les relances auprès des cibles. Dix structures relais ont participé à la diffusion du questionnaire :

- Institut National des Métiers d'Art (INMA) ;
- Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA) ;
- Chambres de Métiers et de l'Artisanat en région ;
- La Maison des Artistes ;
- Les Ateliers de Paris ;
- Mission Métiers d'Art des Pays de la Loire ;
- Mission Métiers d'Art du Poitou Charentes ;
- Mission Métiers d'Art d'Alsace Champagne Ardenne Lorraine ;
- Associations membres actifs Ateliers d'Art de France ;
- Associations membres associés Ateliers d'Art de France.

Xerfi

Le groupe Xerfi, leader français des études sur les secteurs et les entreprises, apporte aux décideurs les analyses indispensables pour surveiller l'évolution des marchés et de la concurrence, décrypter les stratégies et les performances des entreprises, en France comme à l'international. Xerfi a réalisé deux études pour Ateliers d'Art de France sur le secteur du patrimoine bâti et non bâti (2015-2016) et sur l'économie des ateliers d'art installés en France (2016-2017).

Audirep

Créé en 1995, Audirep est un institut d'études marketing indépendant qui intervient sur des cibles BtoB et BtoC. Il privilégie une politique de qualité, axée sur la réputation de ses clients. Il est présent sur les études online depuis 2003, avec, dès le début, le choix du développement d'un outil interne pour sa plateforme CAWI. Toutes ses ressources et plateformes sont basées à Boulogne-Billancourt. Audirep est intervenu sur la programmation de l'enquête en ligne, qui a été hébergée sur sa plateforme.

LA PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

LA 1^{ÈRE} ENQUÊTE SUR LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART

Xerfi a réalisé du 26 octobre au 28 novembre 2016 la première enquête nationale sur la protection sociale des professionnels des métiers d'art. Diffusée par Ateliers d'Art de France et ses partenaires, cette enquête online était composée de 124 questions articulées autour de 7 thèmes : profil et statut de l'atelier d'art, accident du travail / maladie professionnelle, maladie, maternité / paternité, retraite, vision générale, accès à l'information.

Au total, 413 questionnaires ont été recueillis, ce qui constitue un excellent résultat compte tenu de la longueur du questionnaire et de la complexité du sujet. Plusieurs entretiens individuels ont été réalisés auprès d'observateurs et experts du secteur des métiers d'art, en amont pour la co-construction du questionnaire et en aval afin de qualifier les résultats de l'enquête.

L'enquête a permis de relever plusieurs caractéristiques sur le profil des professionnels des métiers d'art (qui sont cohérentes avec les résultats des autres enquêtes réalisées pour Ateliers d'Art de France) :

- le secteur est composé à 88% de structures unipersonnelles ;
- 47% des répondants ont moins de 50 ans ;
- les femmes occupent une place importante au sein des métiers d'art (66% des répondants), en particulier chez les jeunes (90% des 25-34 ans). La féminisation de l'activité se retrouve également dans le secteur de l'artisanat, où, d'après le baromètre de l'ISM, la part des dirigeantes d'entreprise a doublé en trente ans ;
- 26% des répondants ont un(e) conjoint(e) ou un(e) concubin(e) professionnel(le) des métiers d'art ;
- la céramique et l'ameublement-décoration sont les deux principaux domaines d'activité représentés, avec respectivement 35% et 19% des répondants ;
- 61% des répondants bénéficient de la sécurité sociale via le Régime Social des Indépendants et 17% via la Maison des Artistes ;
- 18% des répondants ont été contraints de changer de régime social au cours de l'exercice de leur activité de métiers d'art ;
- le chiffre d'affaires médian du secteur s'établit entre 10 000 € et 20 000 € par an ;
- le revenu médian dégagé des activités dans les métiers d'art est inférieur à 1 000 € par mois. Dans ce contexte, 27% des répondants déclarent avoir des revenus complémentaires issus d'autres activités.

■ Profil type des répondants et des ateliers d'art

Unité : part en % des répondants

Critère analysé	Principale réponse	Part des réponses
Âge	50-64 ans	47%
Sexe	Femme	66%
Ancienneté dans les métiers d'art	Plus de 20 ans	30%
Organisme d'immatriculation de l'activité	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	67%
Provenance de la sécurité sociale	Régime Social des Indépendants	61%
Changement de régime social au cours de l'exercice de l'activité de métiers d'art	Non	82%
Enfants à charge	Non	58%
Conjoint(e) ou concubin(e) professionnel(le) des métiers d'art	Non	74%
Nombre de personnes travaillant à temps plein	1 personne	88%
Adhésion à un syndicat ou une association professionnelle	Oui	74%
Chiffre d'affaires annuel	Entre 10 000 € et 20 000 €	27%
Revenus liés à l'activité dans les métiers d'art	Moins de 1 000 € par mois	64%
Revenus complémentaires en dehors de l'activité dans les métiers d'art	Non	73%
Exposition particulière à des maladies ou accidents professionnels	Oui	63%
Couverture en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle	Ne sais pas l'évaluer	49%
Couverture en matière de maladie	Ne sais pas l'évaluer	44%
Couverture en matière de maternité	Ne sais pas l'évaluer	70%
Renoncement à des soins pour des raisons financières	Oui	52%
Souscription à une complémentaire santé	Oui	84%
Souscription à un régime de prévoyance	Non	66%
Souscription à un régime de retraite supplémentaire	Non	82%
Souscription à l'un des dispositifs Madelin	Non	77%
Perception d'une pension de retraite	Non	93%
Informations suffisantes en matière de protection sociale	Non	86%

Source : Xerfi, d'après l'étude nationale sur la protection sociale des professionnels des métiers d'art

LA PROFESSION FACE AUX RISQUES SOCIAUX

2

UNE FORTE EXPOSITION AUX MALADIES ET ACCIDENTS PROFESSIONNELS

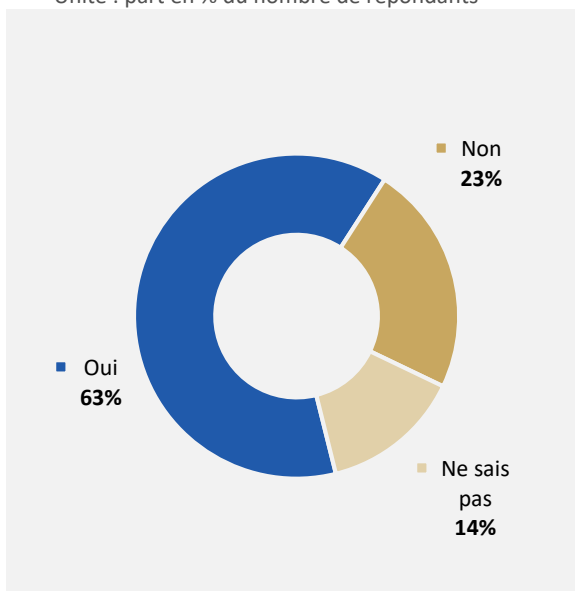
Selon notre enquête, 63% des professionnels des métiers d'art estiment être particulièrement exposés à des maladies ou des accidents du travail, notamment en raison d'un manque de prévention autour des risques liés aux produits et machines qu'ils utilisent. Ils évoquent principalement :

- des problèmes de dos et douleurs dorsales ;
- des troubles musculo-squelettiques ;
- des maladies respiratoires et affections pulmonaires.

18% des répondants ont d'ailleurs été victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle au cours des cinq dernières années, le plus souvent une coupure profonde ou une tendinite. Toutefois, nombre d'entre eux n'ont pas fait les démarches auprès de la Sécurité sociale (parfois parce qu'ils ne les connaissent pas ou les trouvent trop complexes), n'ont pas demandé d'arrêt de travail ou l'ont refusé lorsque leur médecin leur a proposé. Ce constat est également valable pour les professionnels des métiers d'art touchés par une maladie.

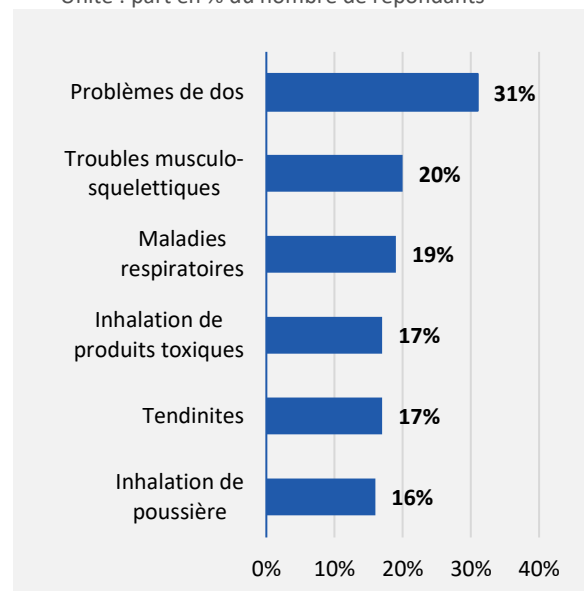
■ Exposition particulière à des maladies ou accidents professionnels

Unité : part en % du nombre de répondants



■ Maladies et accidents professionnels auxquels est exposée la profession

Unité : part en % du nombre de répondants



NB : données sur la base des répondants estimant que leur métier les expose particulièrement à des maladies ou accidents professionnels / plusieurs réponses possibles

3

UN RECOURS LIMITÉ AUX ARRÊTS DE TRAVAIL POUR DES RAISONS ÉCONOMIQUES

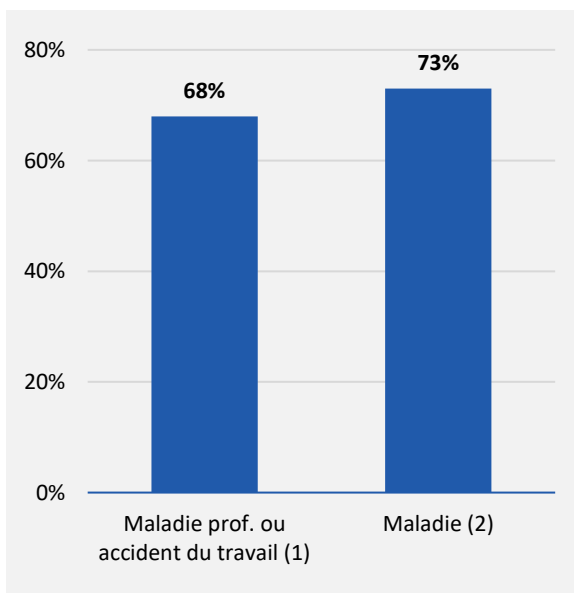
Les professionnels des métiers d'art sont peu nombreux à recourir à des arrêts de travail. Cette situation s'explique principalement par des motifs d'ordre économique, notamment la volonté :

- de ne pas mettre en péril la pérennité de leur atelier d'art ;
- de poursuivre leur activité pour des raisons financières ;
- d'honorer une commande ;
- de participer à un salon ou une foire ;
- de poursuivre leur phase de création de collection.

Parmi les répondants ayant bénéficié d'un arrêt de travail, tous n'ont pas respecté sa durée totale. C'est le cas pour 34% des sondés suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle et 43% des personnes ayant été affectées par une maladie. Même dans le cadre d'une grossesse, 33% des femmes n'ont pas respecté la durée légale de leur congé maternité.

■ Non recours à un arrêt de travail établi par un médecin

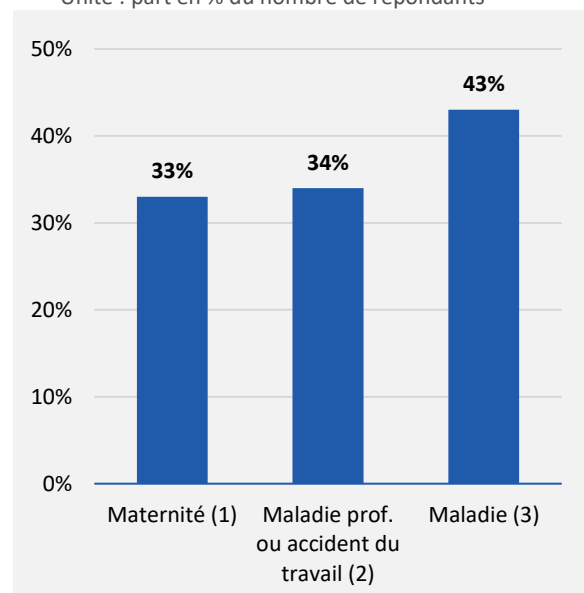
Unité : part en % du nombre de répondants



- (1) Données sur la base des répondants dont l'accident du travail / la maladie professionnelle n'a pas été reconnu(e) alors qu'ils ont consulté un médecin
- (2) Données sur la base des répondants ayant consulté un médecin

■ Non respect de la durée totale de l'arrêt de travail ou du congé maternité

Unité : part en % du nombre de répondants



- (1) Données sur la base des femmes ayant eu au moins un enfant au cours des cinq dernières années / (2) Données sur la base des répondants dont l'accident du travail / la maladie professionnelle a été reconnu(e) ou ayant eu un arrêt de travail même si l'accident du travail / la maladie professionnelle n'a pas été reconnu(e) / (3) Données sur la base des répondants ayant eu un arrêt de travail établi par un médecin

DES RISQUES SOCIAUX QUI FRAGILISENT L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET LES REVENUS

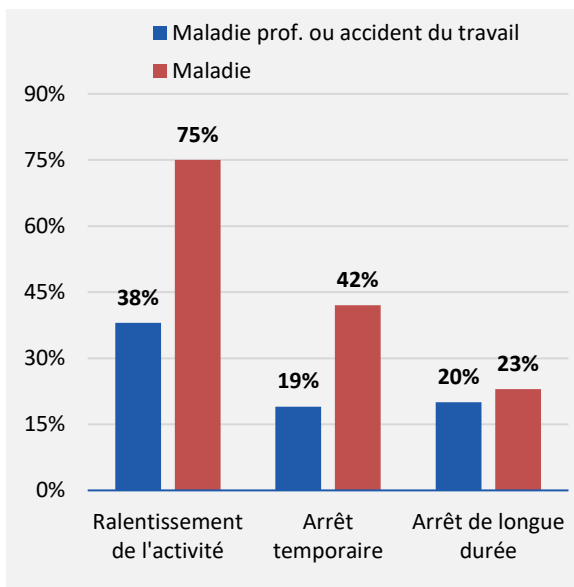
Les maladies, accidents du travail et maladies professionnelles ont un impact important pour les professionnels des métiers d'art :

- un ralentissement de l'activité (c'est le cas pour 75% des répondants touchés par une maladie et 38% pour ceux affectés par une maladie professionnelle ou un accident du travail) ;
- un arrêt temporaire de l'ordre de quelques jours, voire un arrêt de longue durée.

Dans ce contexte, de nombreux acteurs du secteur des métiers d'art ont subi une perte de revenus. Celle-ci a concerné d'une part l'activité professionnelle, comme pour 83% des femmes ayant eu au moins un enfant au cours des cinq dernières années et 75% des sondés ayant été victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Cette perte de revenus est jugée importante par 38% des répondants ayant été malades, 60% des victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et 88% des femmes ayant vécu une grossesse au cours des dernières années. D'autre part, la perte de revenus a également pénalisé la vie quotidienne des professionnels des métiers d'art d'un point de vue financier : c'est le cas pour 72% des femmes ayant vécu une grossesse lors des cinq dernières années.

Impacts d'un risque social sur l'activité professionnelle

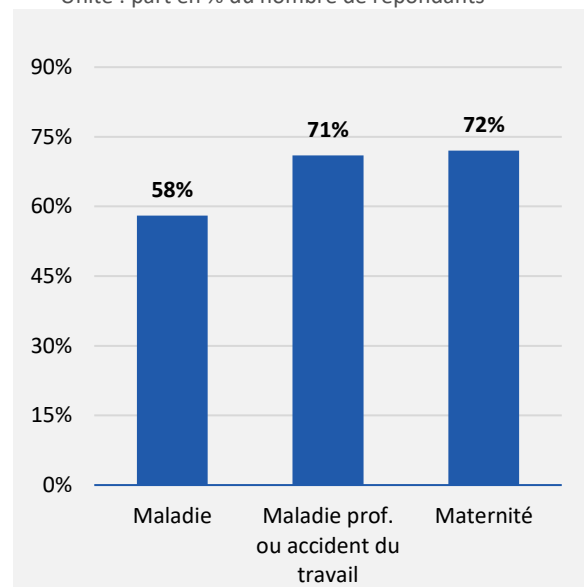
Unité : part en % du nombre de répondants



NB : données sur la base des répondants dont l'accident du travail / la maladie professionnelle ou la maladie a eu un impact sur l'activité professionnelle / plusieurs réponses possibles

Répondants ayant subi une perte de revenus pénalisant leur vie quotidienne sur le plan financier

Unité : part en % du nombre de répondants



NB : données sur la base des répondants ayant subi une perte de revenus suite à une maladie, une maladie professionnelle / un accident du travail ou une grossesse

5

DE NOMBREUX PROFESSIONNELS RENONCENT À DES SOINS POUR DES RAISONS FINANCIÈRES

Selon notre enquête, 52% des professionnels des métiers d'art ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières. Cette part monte à :

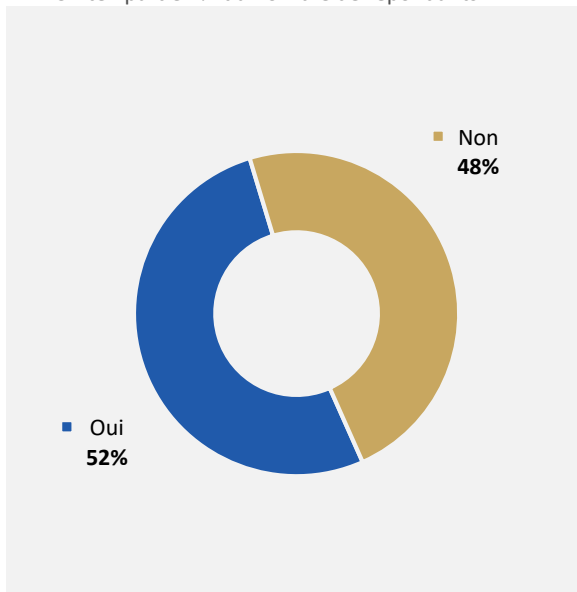
- 65% chez les 25-34 ans ;
- 64% chez les répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé ;
- 58% chez les personnes ayant réalisé un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 20 000 €.

Les actes dentaires, la médecine douce et l'optique sont les principaux soins auxquels ont déjà renoncé les professionnels des métiers d'art pour des questions budgétaires. Ce sont d'ailleurs les trois premières catégories de dépenses médicales pour lesquelles les répondants estiment ne pas être assez bien couverts.

Cette situation s'explique par la prédominance d'une population paupérisée, dont les revenus sont relativement limités. En effet, 64% des répondants ont dégagé un revenu inférieur à 1 000 € par mois de leur activité dans les métiers d'art en 2015. Cette part monte à 90% chez les 25-34 ans.

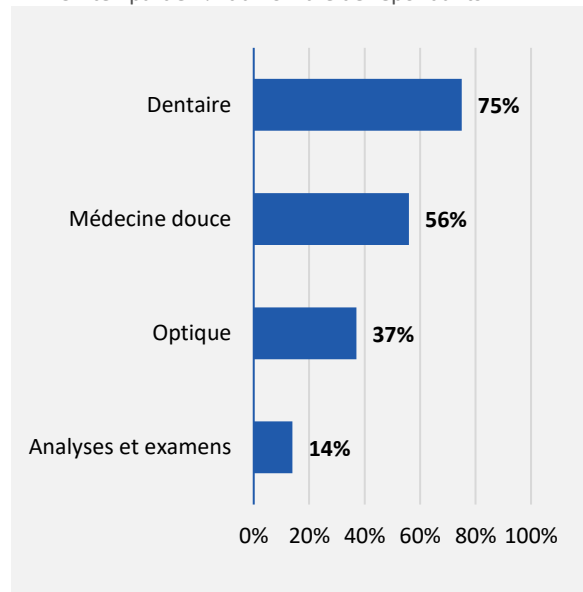
■ Renoncement à des soins pour des raisons financières

Unité : part en % du nombre de répondants



■ Types de soins non effectués pour des raisons financières

Unité : part en % du nombre de répondants



NB : données sur la base des répondants ayant renoncé à des soins pour des raisons financières / plusieurs réponses possibles

UNE MÉCONNAISSANCE DES DROITS ET UN BESOIN D'INFORMATION

6

UN VÉRITABLE MANQUE D'INFORMATION

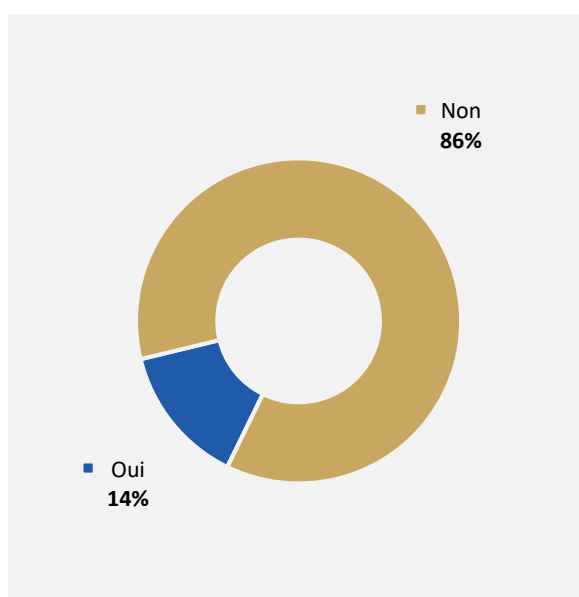
L'un des éléments clefs qui ressort de cette étude est le manque d'information des professionnels des métiers d'art, quel que soit le risque social (maladie, maternité, etc.). 86% des sondés ont en effet le sentiment de ne pas disposer d'informations suffisantes en matière de protection sociale (une part qui monte à 98% chez les 25-34 ans). Cette situation se traduit par nombre important d'acteurs n'étant pas en mesure d'évaluer le rapport entre le montant des cotisations versées et le niveau de couverture : 44% dans le cadre d'une maladie, jusqu'à 70% pour une grossesse. Il faut dire que dans de nombreux cas, les professionnels des métiers d'art ont opté pour un statut sans en connaître tous les contours, souvent en ayant suivi les conseils de leur entourage. Ils découvrent alors ses avantages et ses inconvénients, ainsi que leurs droits, lors d'une exposition à un risque social.

Ce manque d'information concerne également les différents régimes fiscaux et sociaux (c'est le cas pour 73% des sondés). Dans ce contexte, 34% des professionnels des métiers d'art recourent à des tiers pour effectuer leurs démarches administratives, principalement un expert-comptable, et dans une moindre mesure un proche.

Pour améliorer leurs connaissances en matière de protection sociale, 73% des répondants souhaiteraient recevoir des informations sur les taux de cotisation et les montants selon les différents statuts, 68% sur un interlocuteur de référence à contacter et 62% sur les prestations prises en charge dans le cadre de leur situation.

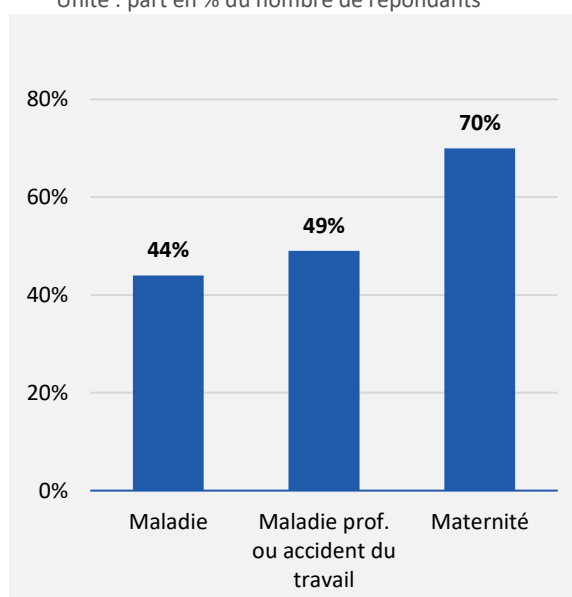
■ Informations suffisantes en matière de protection sociale

Unité : part en % du nombre de répondants



■ Incapacité à évaluer le rapport entre montant des cotisations et niveau de couverture

Unité : part en % du nombre de répondants



7

UNE ABSENCE D'ANTICIPATION CONCERNANT LA RETRAITE POUR UNE GRANDE MAJORITÉ DES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART

Le manque d'information exprimé par les professionnels des métiers d'art concerne également leur retraite. Selon notre enquête, 92% des répondants considèrent ne pas avoir suffisamment d'informations dans ce domaine, en particulier sur :

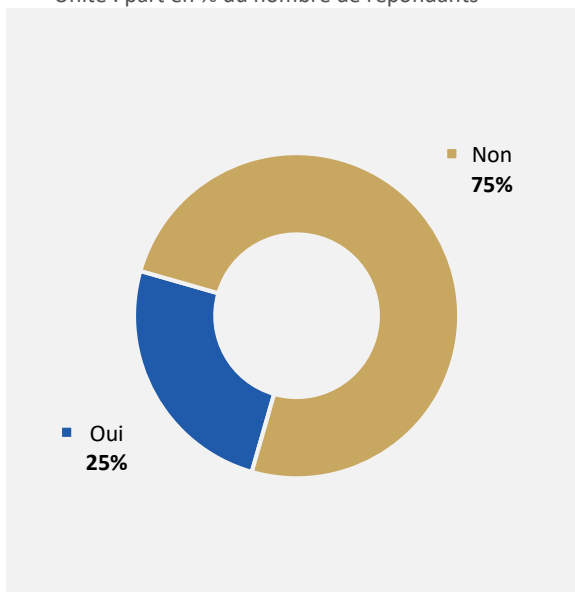
- leur interlocuteur de référence à contacter (pour 75% des sondés) ;
- le montant de leur retraite liée à leur activité dans les métiers d'art (pour 74% des personnes interrogées).

Néanmoins, nombre d'entre eux ne se sont pas renseignés (les trois quarts des répondants) ou ne se posent pas encore la question du montant de leur retraite, souvent par « peur » de la réponse.

La perspective de bénéficier d'une pension de retraite élevée étant limitée, une partie des acteurs du secteur (29% des répondants) ont mis en place des solutions pour compléter le montant de leur retraite, principalement par le biais d'un investissement locatif et/ou d'une assurance-vie.

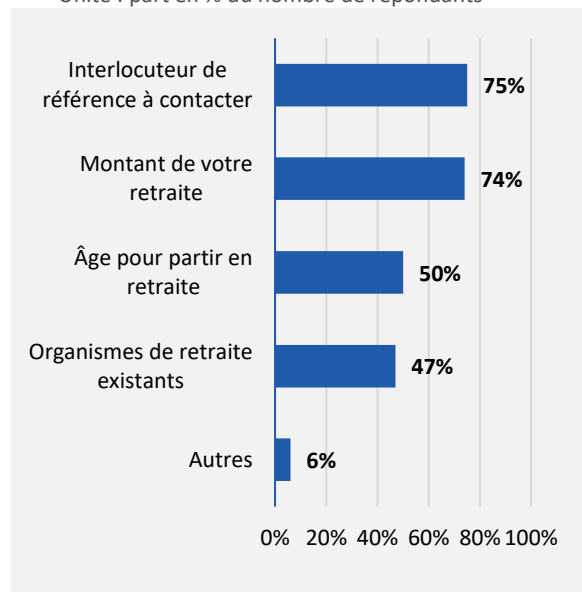
■ Prise de renseignements sur la retraite liée à l'activité dans les métiers d'art

Unité : part en % du nombre de répondants



■ Types d'informations souhaitées concernant la retraite liée à l'activité dans les métiers d'art

Unité : part en % du nombre de répondants



NB : données sur la base des répondants ne disposant pas d'informations suffisantes sur leur retraite / plusieurs réponses possibles

DES SOUSCRIPTIONS LIMITÉES À DES RÉGIMES ET DISPOSITIFS SPÉCIAUX ET/OU COMPLÉMENTAIRES

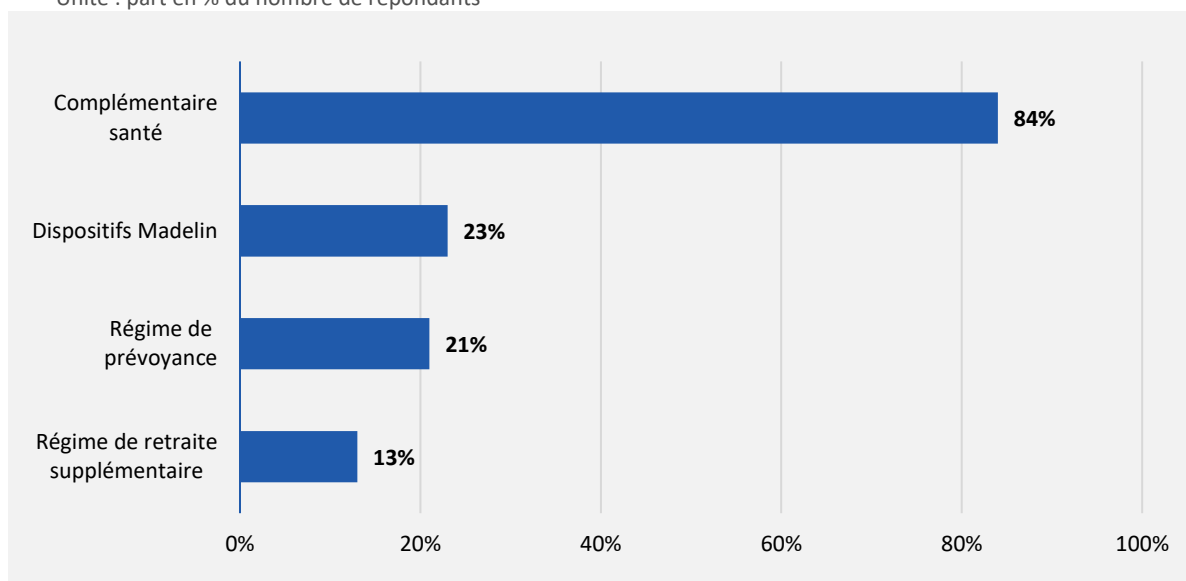
La méconnaissance des différents régimes fiscaux et sociaux, mais aussi des dispositifs complémentaires, explique le faible niveau de souscription à des régimes spéciaux de la part des professionnels des métiers d'art. Ainsi :

- 60% des répondants ne connaissant pas le cadre fiscal de la loi Madelin, seuls 23% ont souscrit à ce dispositif ;
- les professionnels des métiers d'art sont 21% à avoir souscrit à un régime de prévoyance, tandis que 84% en ignorent les contours ;
- 13% des personnes interrogées ont opté pour un régime de retraite supplémentaire, en sus du régime général de base et du régime complémentaire obligatoire.

Seules les complémentaires santé ont suscité un fort intérêt et généré de nombreuses souscriptions de la part des spécialistes des métiers d'art (84% des répondants). Toutefois, ces derniers ont privilégié les contrats les moins onéreux qui ne leur permettent pas forcément une bonne prise en charge de leurs dépenses de santé.

■ Souscription à des régimes et dispositifs spéciaux et/ou complémentaires

Unité : part en % du nombre de répondants



UNE PROTECTION SOCIALE INSUFFISANTE

DES PROFESSIONNELS INQUIETS QUANT À LEUR PROTECTION SOCIALE

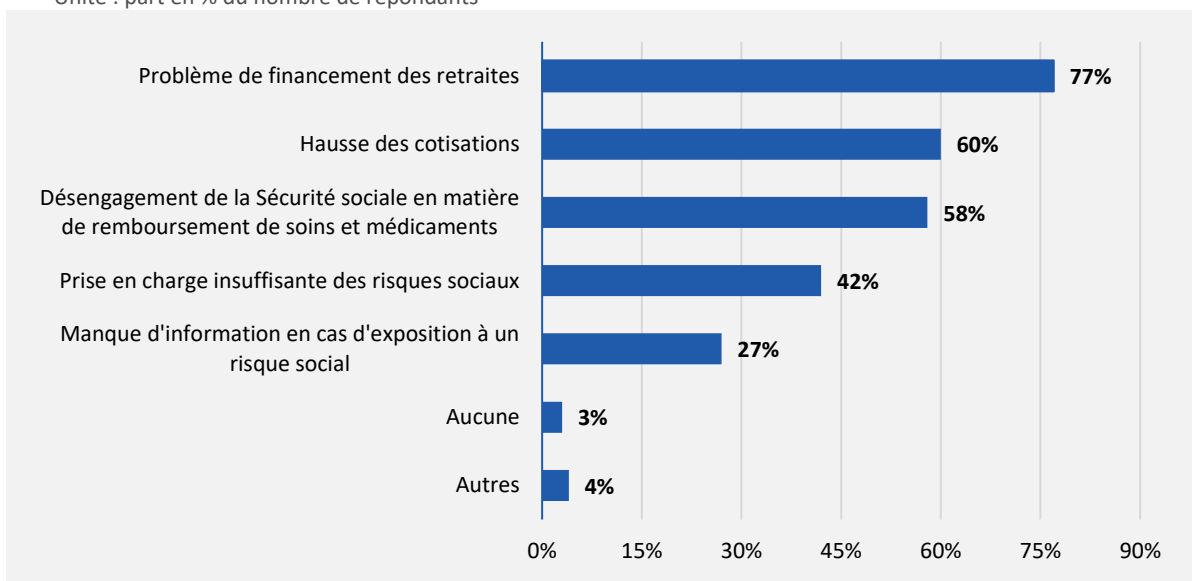
Pour les années à venir, les professionnels des métiers d'art ont exprimé des inquiétudes en matière de protection sociale. Celles-ci sont concentrées autour de trois thématiques :

- le problème de financement des retraites ;
- la hausse des cotisations. De nombreux acteurs du secteur estiment que celle-ci ne suffirait pas à bénéficier d'une protection sociale répondant à leurs attentes ;
- le désengagement de la Sécurité sociale en matière de remboursement de soins et médicaments. Il constitue une source importante de préoccupations pour l'ensemble des Français. D'après un sondage réalisé début 2017 pour la Mutualité Française, 68% des personnes interrogées pensent que les soins seront moins bien remboursés à l'avenir.

En outre, les professionnels des métiers d'art ont manifesté leur volonté de regrouper l'ensemble des acteurs sous un statut unique. Cette idée a émergé depuis plusieurs années, en raison des différences importantes en matière de protection sociale qui existent entre les statuts, alors qu'ils sont soumis aux mêmes contexte économique, contraintes et risques. Elle se traduirait notamment par la création d'un guichet unique, ce qui permettrait un meilleur accès à l'information via un interlocuteur de référence commun à tous les acteurs du secteur.

■ Inquiétudes en matière de protection sociale pour les années à venir

Unité : part en % du nombre de répondants



NB : plusieurs réponses possibles

10

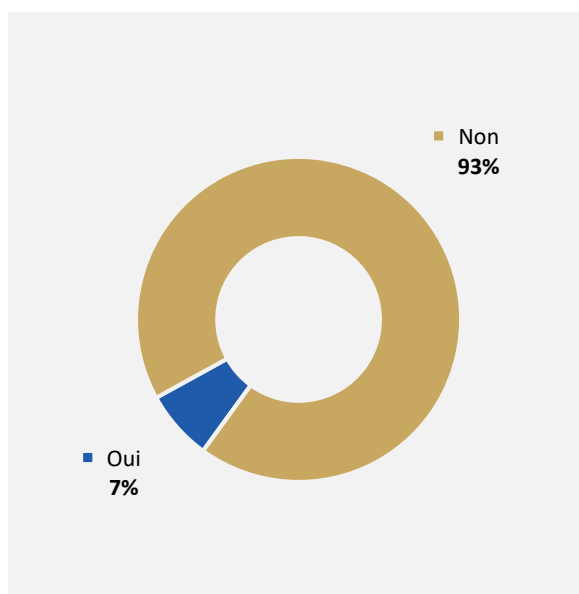
DE NOMBREUX ACTEURS POURSUIVENT LEUR ACTIVITÉ UNE FOIS À LA RETRAITE

Selon notre enquête, 7% des répondants perçoivent une pension de retraite (celle-ci étant liée aux métiers d'art pour 41% d'entre eux). Trois principaux motifs sont mis en avant pour justifier la poursuite de leur activité :

- la passion anime les professionnels des métiers d'art (dans 81% des cas). Nombre d'entre eux expriment le fait qu'ils ne se voient pas arrêter leur activité. D'ailleurs, parmi les répondants qui ne perçoivent pas de pension de retraite ou qui en perçoivent une non liée aux métiers d'art, 45% ne pensent pas prendre leur retraite avant 70 ans ;
- des raisons financières (dans 48% des cas). Les revenus dans le secteur des métiers d'art, et in fine les montants de retraite associés, sont relativement faibles ;
- la volonté de transmettre leur savoir-faire (dans 26% des cas). Pour certains métiers, il existe un risque de perte irréversible de compétences si le savoir-faire n'est pas transmis aux jeunes générations.

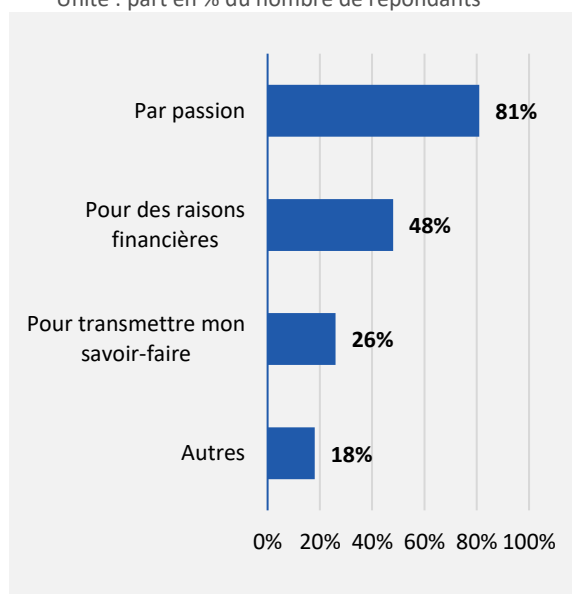
■ Perception d'une pension de retraite

Unité : part en % du nombre de répondants



■ Raisons pour lesquelles les retraités poursuivent leur activité dans les métiers d'art

Unité : part en % du nombre de répondants



NB : données sur la base des répondants percevant une pension de retraite / plusieurs réponses possibles

DE FAIBLES PENSIONS DE RETRAITE POUR LES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART

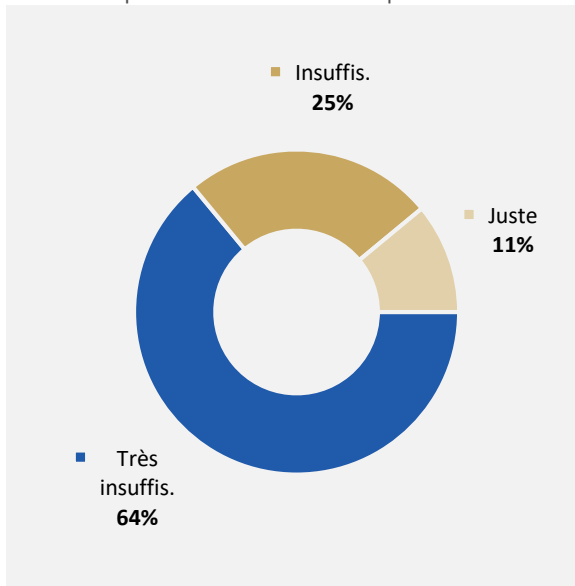
82% des répondants percevant une pension de retraite liée à leur activité dans les métiers d'art considèrent que leur pension de retraite est insuffisante, voire très insuffisante, par rapport aux cotisations qu'ils ont payées. Cette part monte à 90% chez les personnes ne percevant pas de pension de retraite mais qui en connaissent déjà le montant.

Cette situation trouve notamment son explication dans le mode de calcul de la retraite, qui ne prend pas en compte la singularité des métiers d'art. Cet argument, mis en avant par près des trois quarts des répondants, est basé sur trois principaux éléments :

- la faiblesse des revenus liée à la taille des ateliers d'art ;
- la non prise en compte du temps de formation dans les prix de vente ;
- les fluctuations du chiffre d'affaires inhérentes à l'activité aléatoire de création.

■ Perception du montant de la pension de retraite par rapport aux cotisations payées

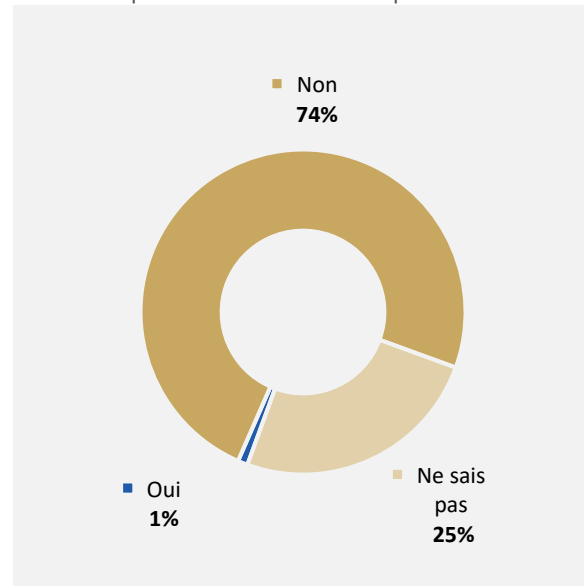
Unité : part en % du nombre de répondants



NB : données sur la base des répondants percevant une pension de retraite liée aux métiers d'art ou qui n'en perçoivent pas mais en connaissent déjà le montant

■ Prise en compte de la singularité des métiers d'art dans le mode de calcul de la retraite

Unité : part en % du nombre de répondants



LES ANNEXES

La structure économique du secteur

La détermination exacte du nombre d'ateliers d'art et de leur poids économique est rendue difficile par la grande diversité des métiers d'art et par l'absence de sources statistiques homogènes et exhaustives (par exemple, les données sur le secteur ne sont pas isolées au sein des nomenclatures de l'INSEE). Le Ministère de l'Économie a toutefois établi une approximation du nombre d'entreprises intervenant dans les métiers d'art à partir de 55 codes d'activités économiques sélectionnés dans la Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat (NAFA). Selon cette méthodologie, le secteur des métiers d'art regroupe quelque 38 000 entreprises représentant un chiffre d'affaires de 8 Md€. Il est quasi essentiellement composé de petites et moyennes entreprises, qui réalisent l'essentiel de leur activité sur le territoire national.

L'arrêté Dutreil du 12 décembre 2003 a officialisé une liste des métiers d'art en 217 disciplines réparties en 19 secteurs. En application de la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE) du 18 juin 2014, une nouvelle liste a été établie. Celle-ci est structurée autour de 16 domaines d'activités économiques et 281 métiers d'art. Par ailleurs, la France compte plus d'un millier d'organismes de formation dédiés aux métiers d'art.

La définition des métiers d'art

La loi ACTPE reconnaît l'existence du secteur économique des métiers d'art comme secteur à part entière. D'après son titre II article 20, « relèvent des métiers d'art, selon des modalités définies par un décret en Conseil d'État, les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux qui exercent à titre principal ou secondaire une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique ».

L'exercice des activités de métiers d'art se caractérise par quatre critères cumulatifs :

- la maîtrise de gestes, de techniques et de savoir-faire complexes en vue de la transformation de la matière ;
- les œuvres réalisées nécessitent un apport artistique et portent l'empreinte de leur créateur et de l'atelier dont elles sont issues ;
- les œuvres sont réalisées dans leur intégralité à l'unité, en pièces uniques ou en petites séries ;
- les œuvres sont par nature durables.